



DON PAR CHÈQUE / MANDAT

Bénéficiaire

ASP fondatrice
39 Avenue de Clichy
75017 Paris

Donateur

Nom*

Prénom*

Adresse*

CP / Ville*

Tél.

Email

Recevoir notre
newsletter ?

Oui

Non

Montant* euros

* information obligatoire

IMPORTANT

Depuis la loi de finances parue au JO du 2 août 2003 les dons des particuliers aux associations d'intérêt général ou reconnues d'utilité publique ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66 % des versements dans la limite de 20 % du revenu imposable du donateur.

**Les chèques sont à libeller à l'ordre de
ASP FONDATRICE
qui vous adressera un reçu fiscal.**

Je fais un don et je recevrai gratuitement la revue consacrée aux soins palliatifs, ainsi qu'un reçu fiscal.

Fait à :

Le :

Signature